



Devisé :  
faire : N'importe quoi  
N'importe où  
N'importe comment.

Confrérie  
des Jarauds de la Font-Fiolant  
de Vichy CHEVALIERS "GOUTEUR D'EAU"

## La pastille Vichy

Qui souhaitant emporter un souvenir de Vichy, n'est pas entré dans une confiserie acheter une boîte de pastilles Vichy ? Au même titre que les eaux, ces pastilles sont devenues de véritables ambassadrices de Vichy. Leur histoire est ancienne et riche de péripéties car leur statut a maintes fois évolué depuis leur origine.

### Création de la pastille Vichy (1825)

En 1822 un chimiste parisien, Joseph Darcet souffrait de digestion difficile. Il a alors l'idée de remplacer pour son usage personnel, les pastilles de magnésie, couramment utilisées à cette époque, par des pastilles au carbonate de soude du commerce.

En juin 1824 il se rend à Vichy où il apprend que le bicarbonate de soude est à l'origine des qualités digestives des eaux de Vichy. Il met au point une nouvelle pastille substituant le bicarbonate de soude au carbonate de soude. Dès son retour à Paris, il communique sa recette à Monsieur Regnaud qui commence à commercialiser ces pastilles en 1825. Dans une note sur « *la préparation et l'usage des pastilles alcalines digestives* » publiée en 1826 dans « *les annales de chimie et de physique* », Joseph Darcet donne la recette de ses pastilles.

### **Recette pour préparer les pastilles alcalines digestives contenant du bicarbonate de soude :**

*On prend,*

*Bicarbonate de soude sec et pur en poudre fine : 5 g*

*Sucre bien blanc en poudre fine : 95 g*

*Mucilage de gomme adragante préparé à l'eau : q.s.*

*Huile essentielle de menthe pure et fraîche : 3 gouttes*

*On met le bicarbonate de soude et le sucre dans une bouteille bien sèche, on agite la bouteille dans tous les sens pour bien mélanger les poudres, on retire le mélange de la bouteille, on y ajoute le mucilage de gomme adragante et l'huile essentielle de menthe, on pétrit bien le tout ensemble sur un marbre et on convertit la pâte que l'on obtient en pastille qui étant séchées à l'air ou à l'étuve doivent peser environ 1 g chacune.*

Il communique à qui veut sa recette, et ses pastilles alcalines deviennent une spécialité pharmaceutique que l'on peut trouver partout en France. Sa recette mentionne le bicarbonate de soude sans précision d'origine. Mais il propose aux pharmaciens de s'approvisionner en bicarbonate de soude auprès de monsieur Batilla, pharmacien de l'établissement thermal de Vichy. En effet grâce à un procédé qu'il a mis au point auprès des sources de Vichy, il peut obtenir du bicarbonate. De cette façon on voit s'établir un lien plus ou moins direct entre la pastille au bicarbonate et les sources de Vichy par l'intermédiaire du gaz carbonique qui s'en échappe.

Face à la concurrence certains fabricants Vichyssois vont apporter une dimension spécifique à leurs produits, cette justification passe par la présence dans la composition des pastilles non plus du bicarbonate du commerce mais des véritables sels minéraux contenues dans l'eau de Vichy. Certains vont alors se lancer dans l'important problème de l'extraction des sels contenus dans les eaux vichys. Le pharmacien Nicolas Larbaud dépose en 1853 un brevet d'invention « *pour l'extraction des sels naturels contenus dans les eaux minérales alcalines de Vichy et autres* ». Cette même année MM. Lebove et Callou obtiennent la concession de l'établissement thermal de Vichy, ces nouveaux concessionnaires vont s'attacher, eux aussi, à cette recherche et ils chargent un pharmacien Vichyssois, François Bru, de trouver un procédé qui puisse permettre une extraction industrielle des sels des eaux de Vichy.

Celui-ci sur les conseils de Jules Lefort arrive à obtenir de belles cristallisations qui furent présentés à l'exposition universelle de Paris en 1855, faisant obtenir à la compagnie concessionnaire la médaille de première classe. Un brevet sera même déposé en 1860, « *pour la production industrielle du carbonate de soude naturel retiré des eaux minérale* ». Afin de commercialiser ces sels de Vichy ainsi que tous les produits qui peuvent en dériver, comme la pastille Vichy, les concessionnaires fondent en 1856, une société dénommée *Société des produits de Vichy*. Par la suite cette société constituera l'un des apports lors de la formation de la « *Compagnie fermière de l'établissement thermal de Vichy* » en 1862.

A l'origine de l'activité pastillère de cette société, François Bru devient directeur de cette nouvelle fabrication, il introduit les sels qu'il extrait des eaux minérales de Vichy dans la composition des pastilles. De plus c'est lui qui sera à l'origine de la forme octogonale allongée de l'actuelle pastille Vichy. En modifiant la forme ovale des pastilles vendues jusqu'à ce jour, Il introduit une distinction reconnaissable entre les pastilles des concessionnaires des eaux des autres fabricants et celles des eaux de Vichy. Dès lors, les poinçons qu'on emploiera pour le découpage des pastilles de Vichy fabriquées avec des sels extraits des sources de l'état seront gravés de façon à obtenir une pastille à 8 pans de forme octogonale allongée avec inscription sur les 2 faces, d'un côté on lira « *Vichy* » et de l'autre « *établissement thermal* ».



L'état propriétaire des sources de Vichy souhaite exercer un contrôle plus étroit sur la fabrication de ces produits. Le 02 mars 1857 un arrêté allant dans ce sens délivre un certificat d'origine.

C'est dans ces conditions qu'en 1861 la compagnie concessionnaire sera amenée à construire sa première usine d'extraction des sels et sa première pastillerie à Vichy.

En 1972, les marques utilisées au sein du groupe « Compagnie Fermière de Vichy » étaient au nombre de 5 : les pastilles Vichy centrale, Vichy État, Vichy Lardy, Vichy Etoile et Vichy Agréa. En 1972, cette production atteignait 2800 tonnes de pastilles par an ;

En 1973 il est décidé de fusionner l'ensemble de ces réseaux commerciaux et pour cela le groupe Perrier confie la gérance de ses pastilleries à une nouvelle société la « Société Nouvelle des Pastilles de Vichy ». La « *Compagnie Fermière de Vichy* » reste sur des fondamentaux : ils fournissent les sels extraits des eaux minérales de Vichy (ces sels proviennent de la source Chomel).

A côté de la pastille Vichy, subsiste actuellement une autre pastille, fabriquée à Hauterive par monsieur Moinet, confiseur et exploitant de la source Roger. Il est le dernier propriétaire de source, moins connue et située dans les environs de Vichy. Créée en 1952, la maison Moinet est la plus ancienne confiserie de Vichy et son savoir-faire en fait une maison réputée. Les pastilles faites avec les sels extraits de la source Roger situés à Hauterive portent la mention « pastille du Bassin de Vichy ».